GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

SNC - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée d'associés décidant la modification de la dénomination, (l'ancienne dénomination devra figurer dans la décision).
- Publier un avis de modification dans un journal d'annonces légales. Il doit notamment indiquer la nouvelle dénomination et l'ancienne dénomination.
- Si vous exercez une activité réglementée : veillez à procéder à une modification de votre agrément ou autorisation auprès de l'organisme l'ayant délivré.

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société décidant du changement de dénomination, certifié conforme par le représentant légal
- un exemplaire des statuts à jour daté et certifié conforme par le représentant légal.

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité.
- une copie de l'insertion de l'avis de modification paru dans un journal d'annonces légales.

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe comprenant (Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe de coût de dépôt d'actes).

Si la société possède un ou des établissements secondaires en dehors du ressort du greffe de Amiens, ajouter Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe par établissement supplémentaire situé dans des greffes différents

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)